

Situation transfrontalière de l'Outaouais et de l'Est ontarien : impacts et opportunités

**L'industrie de la construction : un pilier majeur sur
le territoire transfrontalier qui a fait l'objet d'une
entente historique pour faciliter la mobilité de la
main-d'œuvre et des entrepreneurs**



**Observatoire
du développement
de l'Outaouais**

Avec la participation financière de :

Québec 

Pour citer ce document :

Gagné-Montcalm, Jacob (2021). **L'industrie de la construction : un pilier majeur sur le territoire transfrontalier qui a fait l'objet d'une entente historique pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs**. Dans C. Doucet (dir.), *Situation transfrontalière de l'Outaouais et de l'Est ontarien : impacts et opportunités*, Observatoire du développement de l'Outaouais, <https://odooutaouais.ca/projets-majeurs/situation-frontalieres-de-loutaouais/>

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Portrait des travailleurs de l'industrie de la construction sur le territoire transfrontalier	3
2.1	Plus de 56 000 travailleurs de la construction	3
2.2	Les principales sous-catégories d'emploi des travailleurs de la construction	7
2.3	Travailleurs autonomes impliqués dans le secteur de la construction.....	9
3.	Une entente historique entre le Québec et l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle dans l'industrie de la construction	10
4.	Pénurie de main-d'œuvre et difficultés à obtenir des données probantes	12
5.	Références	14



L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION : UN PILIER MAJEUR SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER QUI A FAIT L'OBJET D'UNE ENTENTE HISTORIQUE POUR FACILITER LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES ENTREPRENEURS

1. Introduction

Le dynamisme du secteur de la construction est un indicateur souvent utilisé pour évaluer l'état de l'économie d'un territoire. D'une part, les investissements et les emplois de ce secteur sont très sensibles aux fluctuations économiques. Une expansion économique et une croissance démographique par exemple entraîneront plus d'emplois et d'investissements dans ce secteur (Statistique Canada, 2011). D'autre part, les retombées directes et indirectes du secteur de la construction ont un effet accélérateur sur l'économie d'un pays ou d'une région. Statistique Canada évalue à cet effet que près de la moitié de la croissance de la productivité au Canada entre 1962 et 2006 est attribuable aux investissements en infrastructures publiques. Le secteur de la construction peut donc être parfois utilisé comme un baromètre pour mesurer la vitalité d'un territoire (Deloitte, 2016).

Cette section qui dresse un portrait de l'industrie de la construction sur le territoire transfrontalier est composée de trois parties. Nous dressons tout d'abord un portrait des travailleurs de la construction tout en y abordant l'importance des travailleurs autonomes dans ce domaine, notamment dans les milieux ruraux. Ensuite, nous présentons le contenu et les raisons qui ont mené à la signature de l'Entente transfrontalière sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle adoptée en 2006. Finalement, le phénomène de pénurie de main-d'œuvre particulièrement présent dans ce secteur est exposé, en lien notamment avec la situation transfrontalière.

2. Portrait des travailleurs de l'industrie de la construction sur le territoire transfrontalier

2.1 Plus de 56 000 travailleurs de la construction

Au sein de la structure économique québécoise, l'industrie de la construction est un secteur d'activité porteur. En 2019, près de 53 milliards \$ ont été investis dans ce secteur créant 264 600 emplois directs en moyenne par mois, ce qui représente près de 1 emploi



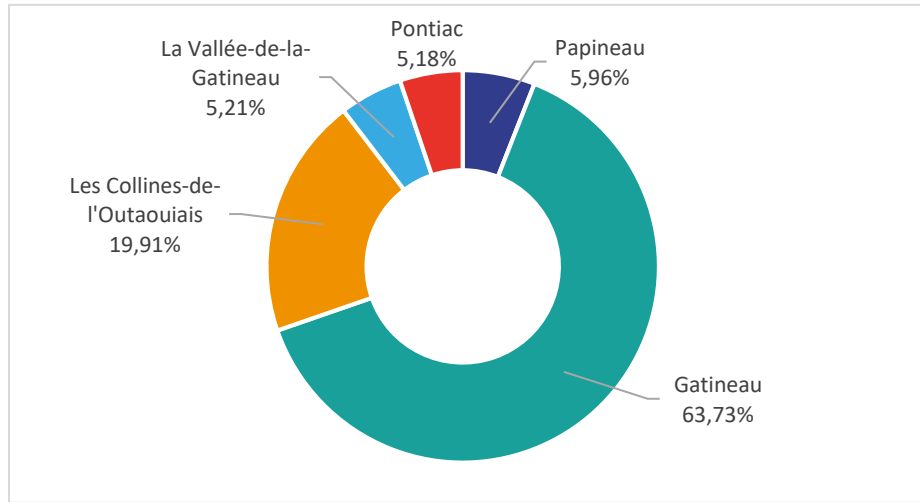
sur 20 au Québec (CCQ, 2021). Le secteur de la construction est également la 8^e industrie en importance dans l'ensemble du Québec (Gagnon et Gagné-Montcalm, 2020, p.2).

L'analyse des données tirées du recensement de 2016 indique que ce secteur occupe également un rôle important sur le territoire transfrontalier avec 56 405 travailleurs de la construction¹, soit 6,78 % de l'ensemble des travailleurs. Parmi ces travailleurs, 30,6 % résident en Outaouais et 69,4 % dans l'Est ontarien. En 2016, l'industrie de la construction occupe le 5^e rang en Outaouais et dans l'Est ontarien après le secteur de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé, des services, et des commerces (voir la section sur l'emploi et la main-d'œuvre). D'ailleurs, au sein de l'ensemble du Québec, c'est l'Outaouais qui a connu la plus forte croissance annuelle du secteur de la construction en 2017 (Gagnon et Gagné-Montcalm, 2020, p.2).

À l'image de la distribution de la population, la majorité de la main-d'œuvre habite Gatineau et Ottawa (voir figure 1 et 2). Toutefois, l'Outaouais et plus particulièrement les territoires ruraux se démarque pour l'importance de la proportion des travailleurs impliqués dans le secteur de la construction. Cette proportion est de 14,7 % dans la MRC de Pontiac, 12,6 % dans la MRC des Collines, 11,9 % dans le comté de Lanark, 11,3 % dans le comté de Prescott et Russell, 10,6 % dans le comté de Renfrew, 10,3 % dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et 10,2 % dans la MRC Papineau comparativement à 7,5 % à Gatineau et 4,9 % à Ottawa (voir tableau 1).

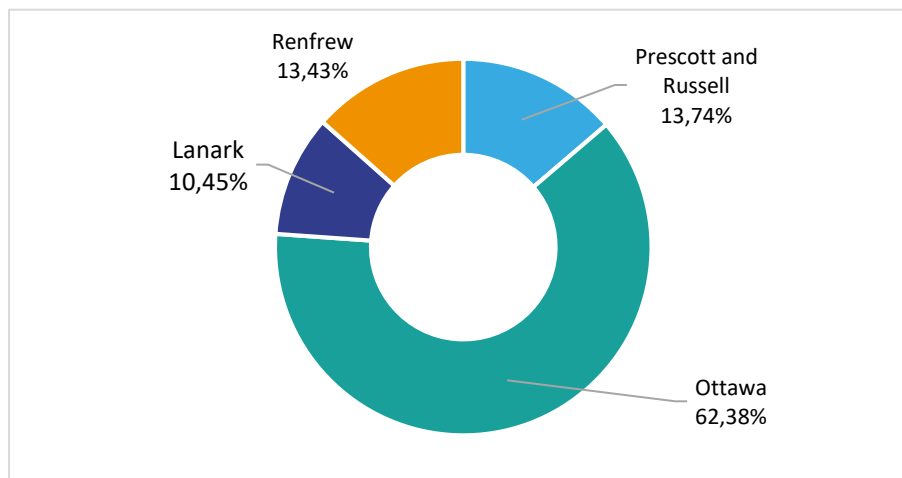
¹ Dans ce rapport, les secteurs construction (23) et services publics (22) du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ont été utilisés pour identifier la main-d'œuvre dans le secteur de la construction. L'ensemble des catégories comprises dans ces secteurs sont les suivantes : 2211, 2212, 2213, 2361, 2362, 2371, 2372, 2373, 2379, 2381, 2382, 2383 et 2389.

Figure 1. Répartition du lieu de résidence des travailleurs dans la construction, Outaouais, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016292 au catalogue de Statistique Canada.

Figure 2. Répartition du lieu de résidence des travailleurs dans la construction, Est ontarien, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016292 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 1. Proportion de travailleurs impliqués dans le secteur de la construction par rapport à l'ensemble des travailleurs, 2016

	Travailleurs de la construction	Travailleurs toutes les catégories d'industrie	Proportion de travailleurs dans la construction
Outaouais	17 275	198 975	8,68 %
Papineau	1030	10 110	10,19 %
Gatineau	11 010	146 665	7,51 %
Les Collines-de-l'Outaouais	3440	27 335	12,58 %
La Vallée-de-la-Gatineau	900	8755	10,28 %
Pontiac	895	6110	14,65 %
Est ontarien	39 130	632 795	6,18 %
Prescott et Russell	5375	47535	11,31 %
Ottawa	24 410	501 090	4,87 %
Lanark	4090	34375	11,90 %
Renfrew	5255	49795	10,55 %
Territoire transfrontalier	56 405	831 770	6,78 %
Province de Québec	282 465	4 154 010	6,80 %
Province de l'Ontario	527 650	6 970 625	7,57 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016292 au catalogue de Statistique Canada

2.2 Les principales sous-catégories d'emploi des travailleurs de la construction

Le secteur de la construction du territoire transfrontalier repose sur trois principaux créneaux soit la construction résidentielle (23,19 %)², les entrepreneurs en installations d'équipements techniques (21,95 %)³ et les entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments (15,95 %) (voir tableau 2)⁴. Ces trois catégories représentent plus de la moitié (61,09 %) du secteur de la construction constituée de 13 catégories. Ces sous-secteurs sont également dominants au sein de l'Outaouais, de l'Est ontarien, de l'Ontario et du Québec.

² Le secteur de la construction résidentielle « comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire ou remodeler et rénover des constructions résidentielles unifamiliales et multifamiliales. Ce groupe comprend les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs exploitants, les concepteurs-construteurs et les entreprises de gestion de travaux de construction œuvrant dans le domaine résidentiel » (Statistique Canada, 2017).

³ Cette catégorie « comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou entretenir l'équipement qui fait partie intégrante du système mécanique d'un bâtiment (p. ex., électricité, eau, chauffage, refroidissement). Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations. Sont aussi inclus les entrepreneurs qui installent de l'équipement de construction spécialisé comme les monte-charges, les ascenseurs, les équipements de stations-service et les systèmes de nettoyage avec aspirateur central » (Statistique Canada, 2017).

⁴ Cette catégorie « comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réaliser les travaux spécialisés requis pour la finition des bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations. »

Tableau 2. Proportion de travailleurs impliqués dans le secteur de la construction par sous-catégories, 2016

	Outaouais	Est Ontarien	Territoire transfrontalier	Ontario	Québec
Construction résidentielle	24,60 %	22,57 %	23,19 %	21,45 %	21,48 %
Entrepreneurs en installations d'équipements techniques	16,24 %	24,47 %	21,95 %	23,04 %	20,27 %
Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments	16,06 %	15,90 %	15,95 %	16,08 %	11,07 %
Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	12,33 %	9,12 %	10,11 %	8,93 %	9,01 %
Autres entrepreneurs spécialisés	7,61 %	6,57 %	6,89 %	5,99 %	10,41 %
Construction non résidentielle	8,77 %	5,35 %	6,40 %	5,05 %	8,10 %
Construction de routes, de rues et de ponts	5,62 %	6,24 %	6,05 %	5,84 %	6,04 %
Production, transport et distribution d'électricité	4,80 %	5,38 %	5,20 %	7,62 %	8,62 %
Construction d'installations de services publics	1,94 %	2,25 %	2,15 %	2,67 %	2,03 %
Autres travaux de génie civil	0,75 %	0,59 %	0,64 %	0,68 %	1,34 %
Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres	0,69 %	0,49 %	0,55 %	0,94 %	0,84 %
Distribution de gaz naturel	0,43 %	0,55 %	0,51 %	1,08 %	0,60 %
Lotissement de terrains	0,14 %	0,54 %	0,42 %	0,63 %	0,19 %
Catégories SCIAN-Construction	17 275	39 130	56 405	527 650	282 465

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016292 au catalogue de Statistique Canada.

2.3 Travailleurs autonomes impliqués dans le secteur de la construction

Il n'existe pas de base de données qui indique le nombre exact d'entreprises évoluant dans le secteur de la construction. Néanmoins, puisque les travailleurs autonomes exploitent une entreprise seule ou avec des associés, cet indicateur est pertinent pour identifier l'importance des entreprises dans ce domaine à partir des données du recensement.

Parmi les 88 705 travailleurs autonomes sur le territoire transfrontalier, 13,84 % travaillent dans le domaine de la construction. Ce qui représente 12 275 personnes qui travaillent à leur propre compte (voir tableau 3). L'Outaouais se démarque avec une proportion de 16,62 % par rapport à 10,49 % pour la province de Québec. La proportion du secteur de la construction parmi les travailleurs autonomes est de 12,92 % dans l'Est ontarien par rapport à 14,23 % pour la province de l'Ontario.

Tableau 3. Proportion de travailleurs autonomes impliqués dans le secteur de la construction par rapport à l'ensemble des travailleurs, 2016

	Travailleurs autonomes de la construction	Travailleurs autonomes toutes les catégories d'industrie	Proportion de travailleurs autonomes impliqués dans la construction
Outaouais	3 645	21 930	16,6 %
Papineau	260	1 735	15 %
Gatineau	2 030	13 620	14,9 %
Les Collines-de-l'Outaouais	1 005	4 325	23,2 %
La Vallée-de-la-Gatineau	190	1 335	14,2 %
Pontiac	160	915	17,5 %
Est ontarien	8 630	66 775	12,9 %
Prescott and Russell	1 235	5 595	22,1 %
Ottawa	5 650	50 965	11,1 %
Lanark	895	4 815	18,6 %
Renfrew	850	5 400	15,7 %
Territoire transfrontalier	12 275	88 705	13,8 %
Province de Québec	51 305	489 090	10,5 %
Province de l'Ontario	117 380	824 590	14,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016292 au catalogue de Statistique Canada.



Les milieux ruraux se démarquent pour l'importance de travailleurs autonomes dans ce domaine. La MRC des Collines-de-l'Outaouais (23,2 %) et le comté de Prescott et Russell (22,1 %) arrivent en tête de liste, suivis de Lanark (18,6 %), Pontiac (17,5 %), Renfrew (15,7 %) Gatineau (14,9 %) et la Vallée-de-la-Gatineau (14,2 %). Puisque les travailleurs autonomes exploitent une entreprise seule ou avec des associés ces fortes proportions témoignent de l'importance des retombées des entreprises de la construction dans l'économie des territoires ruraux.

3. Une entente historique entre le Québec et l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle dans l'industrie de la construction

C'est en 1996 que les gouvernements de l'Ontario et du Québec signent un accord bilatéral pour faciliter la mobilité entre les travailleurs de l'industrie de la construction des deux provinces. Avant, les entrepreneurs et les travailleurs québécois n'avaient pas accès aux contrats de construction et aux emplois sur les chantiers de l'Ontario et vice versa (Delorme, 2006). Cette problématique faisait l'objet d'une mésentente entre les deux provinces depuis 1978. L'Outaouais et l'Est ontarien sont particulièrement affectés par cet enjeu : « C'est en effet à cet endroit plus qu'ailleurs que l'Ontario dénonce, surtout lorsque la situation économique se détériore dans l'industrie, les barrières à la mobilité de la main-d'œuvre » (Delorme, 2006a).

Comme l'explique Delorme (2006), les systèmes québécois et ontariens qui régissent le secteur de la construction sont marqués par des différences majeures :

« Issu en ligne directe du modèle états-unien, le régime ontarien repose sur le principe du monopole syndical rattaché à la notion de métier, un cadre formel de négociation éclaté selon le sous-secteur d'activité, une distinction assez claire entre les volets de la formation professionnelle et celui des relations du travail et, enfin, sur un interventionnisme moins élevé de la part de l'État au regard du fonctionnement de l'industrie. [...] D'inspiration européenne, le système québécois des relations du travail s'appuie d'abord sur la reconnaissance du pluralisme syndical dans toute l'industrie, l'existence d'une structure de négociation similaire dans les quatre secteurs définis à la loi — en l'occurrence un cadre multimétier —, des frontières plus floues entre les domaines de la formation et de la qualification professionnelles et celui des rapports collectifs du travail proprement dits, sans compter une présence

plus significative de l'État dans l'organisation de l'industrie » (Delorme, 1996a).

L'accord de 1996 visait à accentuer la mobilité de la main-d'œuvre et à atténuer l'impact de ces différences. Néanmoins, plusieurs enjeux et litiges entre les deux provinces ont persisté après l'accord et les négociations se sont poursuivies. L'Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction, adoptée en 2006 par les gouvernements du Québec et de l'Ontario, à une portée plus importante.

Cette entente offre des solutions aux restrictions qui empêchaient auparavant les travailleurs de la construction de travailler ailleurs que dans leur province de résidence, malgré la proximité et la rareté de la main-d'œuvre. De manière générale, cette entente a permis de concilier les systèmes de qualification des deux provinces, d'accentuer l'accessibilité des chantiers de construction et de favoriser une meilleure mobilité des entrepreneurs et des travailleurs de l'industrie de la construction (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2006).

Dans cette entente l'Ontario et le Québec se sont engagés à traiter équitablement et sans considération à leur province d'appartenance les personnes, les biens, les services et les investissements. De cette façon, la province d'appartenance d'un individu ne peut être considérée dans l'attribution d'un emploi et ne peut pas être une entrave à la reconnaissance des compétences professionnelles, des expériences professionnelles et des certifications obtenues dans une autre province. Ainsi, la loi 17 qui empêchait les entrepreneurs québécois d'avoir accès « aux contrats de construction des municipalités et des entités des secteurs public et parapublic en Ontario » a été abrogée. En outre, la liste des métiers éligible à une procédure de délivrance d'un certificat de travail québécois sur la base de l'expérience à défaut de qualifications professionnelles a été élargie (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2006). Les provinces se sont également engagées à ce que l'appartenance à un syndicat d'un individu ne puisse être une entrave à la mobilité de la main-d'œuvre. Avec cette entente, un travailleur ontarien ou un travailleur québécois est, lors de la durée de son emploi, considéré comme un résident de la région dans laquelle il travaille (Gouvernement du Québec et Gouvernement de l'Ontario, 2006).

L'Ontario et le Québec conservent toutefois leur prérogative de législation sur leur industrie de la construction. Certaines conditions sont aussi imposées par les provinces aux entrepreneurs de la construction. Ils doivent, par exemple, respecter les exigences liées à l'obtention de permis et ils doivent s'enregistrer auprès des autorités fiscales (Gouvernement du Québec et Gouvernement de l'Ontario, 2006).



« C'est une entente qui profitera au premier chef à la grande région de l'Outaouais », a déclaré le ministre Lessard (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2006).

Toutefois, selon des acteurs du milieu, certains enjeux que l'entente tentait de résoudre persistent encore. Par exemple, la réglementation québécoise limite à certains égards l'accès des entreprises de construction ontariennes au Québec et les travailleurs ontariens non syndiqués ont plus de difficultés à obtenir leur carte de compétence (Bélanger, 2013). À cet égard, une divergence d'opinions quant aux bénéfices de l'entente existe dans le milieu politique. Certains souhaiteraient y mettre fin, alors que d'autres aimeraient réduire encore davantage les barrières interprovinciales (Dufault, 2013).

4. Pénurie de main-d'œuvre et difficultés à obtenir des données probantes

Mentionnons finalement que l'un des principaux enjeux qui affectent l'ensemble du secteur de la construction du territoire transfrontalier est le phénomène de pénurie de main-d'œuvre. L'Association de la construction du Québec (ACQ) souligne d'ailleurs que le contexte transfrontalier rend difficile l'obtention de statistiques représentatives de la situation en Outaouais. Certains travailleurs effectuent quelques heures de travail en Outaouais, mais travaillent la plupart du temps du côté ontarien. L'ACQ mentionne à cet effet : « C'est une région pour laquelle on a eu de la difficulté à obtenir des données précises, car beaucoup de gens vont travailler à Ottawa et reviennent faire quelques heures de ce côté-ci de la rivière. Les heures à Ottawa ne sont pas comptabilisées comme ici au Québec » (Leblanc, 2019).

Selon certains acteurs impliqués dans le milieu de la construction, cette pénurie de main-d'œuvre est accrue du côté québécois par l'attraction qu'exercent les salaires plus élevés en Ontario. Similairement, alors que l'industrie de la construction québécoise est régie par la loi R-20, beaucoup moins de professions sont réglementées en Ontario. Cette réglementation moindre permet une embauche plus rapide et moins contraignante des travailleurs (Halin, 2020).

En outre, selon une étude récente effectuée par ConstruForce Canada, l'industrie de la construction ontarienne va nécessiter près de 100 000 travailleurs dans les 10 prochaines années. De la même manière, selon le porte-parole de l'Association de la construction du Québec, l'industrie de la construction québécoise devra recruter près de 65 000 nouveaux travailleurs dans la même période. Cette tendance pourrait lourdement accentuer la pénurie de main-d'œuvre de la construction en Outaouais et sur l'ensemble du territoire



transfrontalier qui enregistre chaque année une croissance démographique importante (Halin, 2020).

5. Références

- Bélangier, M. (2013). [Mobilité de la main-d'œuvre : une entente « bonne que pour le Québec »](#). Le Droit.
- CCQ (2021). [L'industrie de la construction](#).
- Delorme, F. (1997). [La mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction : le cas du Québec et de l'Ontario, un débat inachevé](#). Le Marché du travail, vol. 18, no 10.
- Delorme, F. (1997b). [La mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction : le cas du Québec et de l'Ontario, un débat inachevé](#). Le Marché du travail, vol. 18, no 11.
- Deloitte (2016). [Étude sur l'écosystème d'affaires de la construction du Québec](#).
- Dufault, F. P. (2013). [Mobilité de la main d'œuvre : « la solution est d'abattre les barrières »](#). Le Droit.
- Gagnon, L. et I. Gagné-Montcalm (2020). [Construction](#). Dans C. Doucet (dir.), État de situation socioéconomique de l'Outaouais et de ses territoires – 2020, Observatoire du développement de l'Outaouais,
- Gouvernement du Québec et Gouvernement de l'Ontario (2006). [Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction](#).
- Halin, F. (2020). [L'Ontario attirant pour nos travailleurs](#). TVA nouvelles.
- Institut de la statistique du Québec (s.d.). [Produit intérieur brut aux prix de base par industrie, régions administratives, régions métropolitaines de recensement, Québec](#).
- Leblanc, D. (2019). [Construction : une pénurie difficile à évaluer](#). Le Droit.
- Ottawa Employment hub (2020). [2020 sector spotlight construction](#).
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (2006). [Les ministres Benoît Pelletier et Laurent Lessard annoncent une entente historique sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Québec](#).
- Statistique Canada (2011). [Annuaire du Canada 2011 : Construction](#).
- Statistique Canada (2017). [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SIAN\) Canada 2017 version 1.0](#).
- Ville d'Ottawa (Date inconnue). [Projets de construction et d'infrastructure](#).